



## DELIBERATION n°2

### Conseil communautaire du 17 mai 2022

Date de convocation : 10/05/2022

Date d'affichage convocation : 10/05/2022

**Thème :** Assainissement      **Rapporteur :** David VAN DEN HENDE      **Budget :** Assainissement collectif

#### **Objet : Tarif Redevance de l'assainissement collectif 2022**

**Délégués en exercice : 44**  
**Quorum : 15**  
**Délégués présents : 31**  
**Pouvoir : 1**

#### **PRESENTS :**

**Délégués titulaires :** DUFOURG Nicolas, PAGNON Jean-François, BIENFAIT Alexandre, NAVEAU Yannick, LUCE Fabrice, GARD Laurent, APPERT Martin, QUEILLE Gilles, WATTIER Gérard, BIENAIME Corinne, BART Nicole, GERLOT Mickaël, VAN DEN HENDE David, HALLE Éric, POTARD Jean-Michel, HENNEQUIN Thomas, HEDIART Bernadette, TRIQUENEAUX José, DEBRUMETZ Pascale, FAYARD Joël, TELLIER Michel, TRAMUT Véronique, MONARQUE Thérèse, CHRETIEN Isabelle, LORIETTE Monique, COLOMBE Anne Sophie, FRICOTEAUX Nicolas (pouvoir de BOULANDE Xavier), LABROCHE Guy, VAN RYUMBECKE Edmond

**Délégués suppléants :** ELOIRE Sébastien, MARLOT Sylvie,

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

JACQUES Mickaël, BERNARD Valérie, GUILMART Faustin, DIDIER Pierre, LATOUR Alain, CARLIER Adeline, LECLERCQ Hervé, VAN COPPENOLLE Hervé, LEMAIRE Michel, BERTRAND Thérèse, FLUCHER José, FRERE Marie-Noëlle, BOULANDE Xavier (pouvoir à Nicolas FRICOTEAUX), PAPIN Philippe, LEFEVRE Claude,

#### **Exposé des motifs :**

Le budget assainissement collectif est un budget annexe qui retrace l'ensemble des opérations liées au service public mis en place. Les recettes de fonctionnement de ce service, essentiellement constituées par les redevances d'assainissement collectif perçues sur les redevables des communes raccordées, financent les dépenses de fonctionnement annuelles (gestion en régie du service), les investissements (renouvellement et amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement) ainsi que le remboursement des emprunts liés au programme de travaux réalisés.

Ces redevances comprennent une part fixe correspondant à l'abonnement permettant de couvrir les charges fixes du service et une part variable proportionnelle à la consommation. L'abonnement a été instauré en 2010 et fixé à 54 € par délibération en date du 17 décembre 2009. Le montant de la redevance d'assainissement collectif avait été fixé à 2,05 € par mètre cube d'eau consommé à compter de l'année 2015 (délibération du 16 septembre 2014).

Depuis plusieurs années, un déficit budgétaire est constaté dû à l'augmentation des coûts de fonctionnement et à l'érosion des subventions. En effet, la conjoncture ainsi que les évolutions réglementaires ont obligé à l'hygiénisation des boues (COVID-19), induit des surcoûts pour l'achat de matériel ou de fournitures (électricité) et nécessite une amélioration constante des systèmes de traitement.

Les principaux facteurs d'amoinissement des subventions sont liés au retrait de certains financeurs, à la suppression d'aides (hygiénisation des boues et primes à l'épuration versée par l'Agence de l'Eau) et à un durcissement des conditionnalités d'attribution.

Afin de pallier l'augmentation des coûts, la commission Assainissement Collectif, lors de sa séance du 12 mai 2022, s'est montrée favorable à une augmentation de la redevance d'assainissement collectif à un montant de 2,70 € par m<sup>3</sup> et à un abonnement fixé à 70 € à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022. Les recettes supplémentaires attendues pour 2022 sont de 76 000 € (soit 130 000 € ramené sur une année complète).

**Délibération :**

*Vu les statuts de la Communauté de communes,  
Vu la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006,  
Vu le Code de la Santé Publique, ses articles L1331-1 à L1331-10,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L2224-1 à L2224-12-5 et R2224-19 à R2224-19-11,  
Vu la commission Assainissement Collectif du 12 mai 2022,*

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

**FIXER** le montant de la redevance assainissement collectif à 2,70 € par mètre cube d'eau consommé à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022,

**FIXER** le montant de l'abonnement de l'assainissement collectif à 70 € à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Résultat vote : **FAVORABLE**  
Détail vote : **Pour : 32**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Procès verbal . Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

1..9..MAI..2022... et publication le ..... 1 9 MAI 2022

Le Président  
Jean-François PAGONN

